

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de la Vie Locale
Service de la Vie Associative
04 13 31 39 17

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 29 MAI 2020
SOUS LA PRÉSIDENTENCE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME MARTINE VASSAL / MME SOLANGE BIAGGI**

**OBJET : Soutien aux associations de lutte contre la précarité et de solidarité/santé :
subventions de fonctionnement. Exercice 2020 - 2ème répartition.**

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée à la vie associative, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Ce rapport présente les demandes de subventions de fonctionnement formulées par diverses associations, au titre de l'année 2020.

Le montant des subventions à allouer s'élève à :

- 1) 362 500 € en fonctionnement pour les associations de lutte contre la précarité ;
- 2) 73 400 € en fonctionnement pour les associations de solidarité/santé.

Pour toute subvention supérieure à 23 000 €, une convention de partenariat, conforme au modèle type prévu à cet effet, sera établie préalablement au versement de l'aide départementale.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

**Signé
La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL